GROUPE CNPP
LPMES / LDAS
LABORATOIRE DISPOSITIFS ACTIONNES DE SECURITE
Route de la chapelle Réanville
CD 64 – CS22265
F27950 SAINT-MARCEL
Téléphone : +33 (0)2 32 53 63 82

Prévention et maîtrise des risques

RAPPORT D'ESSAIS PARTIELS N° SC 11 01 45 B
ADDITIF N°2 AU RAPPORT D'ESSAIS PARTIELS N° SC 11 01 45

DEMANDE PAR	:	**PERJES** **3 BOULEVARD DE JUSSIEU** **77700 SERRIS**
OBJET	:	Dispositif Actionné de Sécurité Evaluation partielle de conformité aux normes • NF S 61-937-1 de décembre 2003 • NF S 61-937-2 de décembre 2003
N° D'AFFAIRE	:	481 3044 26 0002
DENOMINATION TECHNIQUE	:	Dispositifs de retenue électromagnétiques à rupture de courant
CONSTRUCTEUR	:	**PERJES**
REFERENCES DES PRODUITS	:	voir § 3.2
CONCLUSION	:	Voir conclusion au §6
Date du présent rapport d'essais partiels	:	**12 novembre 2026**
Le rapport d'essais partiels comporte	:	14 pages
Destinataires	:	Constructeur CNPP
CACHET & SIGNATURE DU DIRECTEUR	**:**	Groupe CNPP LPMES Laboratoire Dispositifs Actionnés de Sécurité Pour le Directeur et par délégation Adjoint Chef de service Valentin LAGADEC *Signature électronique*

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publié par ses soins :

SOMMAIRE

1. Objet

2. Demande du client

3. Identification

3.1 Dossier technique

3.2 Descriptif technique

4. Condition de mise en œuvre

5. Résultat des vérifications

5.1 VERIFICATIONS SELON LA NORME NF S 61-937-1 de déc. 2003

5.2 VERIFICATIONS SELON LA NORME NF S 61-937-2 de déc. 2003

6. Conclusion

Annexe

Sauf indications spécifiques contraires dans ce rapport, pour les résultats de mesure, pour déclarer la conformité, ou non, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.

1. OBJET

Essais partiels effectués conformément aux normes :

- NF S 61 937-1 de décembre 2003 relatifs aux Dispositifs Actionnés de Sécurité - Prescriptions générales.

- NF S 61 937-2 de décembre 2003 relatif aux portes battantes à fermeture automatique

2. DEMANDE DU CLIENT

La demande consiste à évaluer partiellement les ventouses VEM45 et BOBI en rupture de courant pour porte coupe-feu (voir références au tableau du § 3.2).

Seuls les essais concernant les § 4.4, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.2.4, 5.2.5, 5.2.6, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 8.1, 8.2 de la norme NF S61937-1 (12/2003) et les § 9.1, 9.2.1, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4, 9.2.5, 9.2.6, 9.2.7 de la norme NF S61937-2 (12/2003) ont été réalisés.
Les essais des § 5.1, 5.2.7, 5.2.8 de la norme NF S61937-1 (12/2003) sont repris du rapport d'essai SC 11 01 45 du 28/11/2011 et son additif.

Il est à noter que les ventouses pour portes coupe-feu sont considérées comme un composant d'un D.A.S et les essais effectués correspondent aux qualités intrinsèques du produit indépendamment de son montage final.

3. IDENTIFICATION

- Lieu d'exécution des essais : Essais réalisés sur le plateau technique CNPP
- Provenance du produit : Déposé par les soins du Fabricant
- Date de réception du matériel : le 30/07/2026
- Date de réception du dossier technique : du 30/07/2026
- Date des essais et vérifications : du 14/09 au 07/10/2026
- Références des produits présentés au laboratoire :

  - BOBI – B2
  - BOBI – B5

3.1. DOSSIER TECHNIQUE

Les produits présentés au laboratoire sont conformes à la documentation et aux plans présentés au dossier technique.

Références produits	Nomenclature	Plan Notice
BOBI (Tout modèle)	Nomenclature Gamme BOBI RevA – 15/09/2026	BOBI Ventouses – Notice technique 2026
VEM45 (Tout modèle)	Nomenclature Gamme VEM 45 BT RevA – 15/09/2026	VEM45 - Notice ventouses -2026

3.2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les dispositifs de retenue électromagnétiques, fonctionnant à rupture de courant sous 24 ou 48 Vcc, sont montés sur une partie fixe (mur ou sol). Ils assurent le maintien en ouverture des portes par une contre-plaque montée sur le vantail en vis-à-vis du dispositif de retenue.

La libération est obtenue :

- Par commande électrique à distance par coupure de courant d'alimentation de la bobine.
- Manuellement, en appliquant un effort supérieur à la « force de maintien » ou en appuyant sur le bouton de déclenchement.

Les ventouses à rupture de courant se présentent sous différentes versions

Référence	Boîtier	Pose	Force (daN)	Tension (Vcc)	Bouton poussoir	Contact de position	Contre plaque	
							Diamètre (mm)	Type *
VEM45-20 BCI 24Vcc	Compact	Murale	20	24	Oui	Non	50	CP CPA
VEM45-20 BCI 48Vcc				48				
VEM45-50 BCI 24Vcc			50	24				
VEM45-50 BCI 48Vcc				48				
VEM45-20-50 BCI 24-48Vcc			20-50	24/48				
BOBI – C2			20					
BOBI – C5			50					
VEM45-20 BI 24Vcc	Standard	Murale	20	24	Oui	Non	50	
VEM45-20 BI 48Vcc				48				
VEM45-50 BI 24Vcc			50	24				
VEM45-50 BI 48Vcc				48				
VEM45-20-50 BI 24-48Vcc			20-50	24/48				
BOBI – M2			20					
BOBI – M5			50					
VEM45-20 BIBS 24Vcc	Standard	Murale	20	24	Oui	Oui	60	
VEM45-20 BIBS 48Vcc				48				
VEM45-50 BIBS 24Vcc			50	24				
VEM45-50 BIBS 48Vcc				48				
VEM45-20-50 BIBS 24-48Vcc			20-50	24/48				
BOBI – B2			20					
BOBI – B5			50					
VEM45-20 SPALI 24Vcc	/	Sol	20	24	Oui	Non	50	
VEM45-20 SPALI 48Vcc				48				
VEM45-50 SPALI 24Vcc			50	24				
VEM45-50 SPALI 48Vcc				48				
VEM45-20-50 SPALI 24-48Vcc			20-50	24/48				
BOBI – S2			20					
BOBI – S5			50					

*Type de contre plaque : CP = contre plaque fixe, CPA = contre plaque articulée

Certificat de conformité

Les dispositifs de retenue cités ci-dessous ont un certificat de conformité CE (EN1155:1997+A1:2002+AC:2006).

Fabricant	Référence	Certificat de conformité CE (EN1155:1997+A1:2002+AC:2006)	Date	Organisme
PERJES	VEM 45 (Tout modèle)	0333-CPR-770011	21/10/2026	AFNOR
PERJES	BOBI (Tout modèle)			

Contact de positions :

Fabricant	Référence
CROUZET	831613

4. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE

Les dispositifs de retenue électromagnétiques à rupture de courant doivent être installés selon les spécifications portées dans les notices suivantes :

- Notice de montage des ventouses pour porte coupe-feu :
  - « VEM45 - Notice ventouses -2026 »
  - « BOBI Ventouses – Notice technique 2026 »

5. RESULTATS DES VERIFICATIONS

5.1. VERIFICATIONS SELON LA NORME NF S 61-937-1 de déc. 2003

ARTICLE DE LA NORME	OBJET	CONSTATATIONS
4.	**CARACTERISTIQUES GENERALES DES D.A.S**	
4.4	L'énergie de contrôle doit être extérieure au D.A.S.	Conforme
	Les contacts de position doivent être libres de potentiel.	Conforme
	Les contacts doivent être du type inverseur.	Conforme

ARTICLE DE LA NORME	OBJET	CONSTATATIONS
5.	**CARACTERISTIQUES GENERALES DES CONSTITUANTS D'UN D.A.S.**	
5.1	MECANISMES	
	- Dispositifs de contrôle des positions. - Signalisation de la position de sécurité.	Conforme Conforme
5.2	MATERIELS ELECTRIQUES	
5.2.1	Vérification de la classe III au sens de la NF EN 60 950.	Déclaration de conformité
5.2.2	Vérification des conditions d'isolement entre les différents circuits électriques au sens de la NF EN 60 950.	Déclaration de conformité
5.2.3	Vérification IP42 au sens de la NF EN 60 529.	Conforme
5.2.4	Dispositif de connexion principal.	Conforme
5.2.5	Séparation et repérage du dispositif de connexion supportant la TBTS.	Conforme
5.2.6	Dispositif d'arrêt de traction.	Conforme
5.2.7	Caractéristiques électriques des contacts de position.	Conforme
5.2.8	Indépendance des circuits de contrôle.	Conforme

ARTICLE DE LA NORME	OBJET	CONSTATATIONS
6	**CARACTERISTIQUES DE L'ENTREE DE TELECOMMANDE**	
6.2	ENTREE DE TELECOMMANDE ELECTRIQUE	
6.2.1	Caractéristiques de l'entrée de télécommande électrique. - Tension de télécommande 12V ou 24V ou 48V continu (Uc). - Puissance absorbée sous la tension nominale (Pc). - Valeurs déclarées par le constructeur.	Conforme
6.2.2	Fonctionnement sous des tensions comprises entre 0,85 Uc et 1,2 Uc.	Conforme
6.2.3	Critères de qualification du début, de la durée et de la fin d'un ordre en entrée de télécommande. - Télécommande à rupture : ordre présent si U>0,1 Uc.	Conforme
6.2.4	Télécommande du type impulsionnel t ≤ 1 sec.	Conforme

ARTICLE DE LA NORME	OBJET	CONSTATATIONS
8.	**IDENTIFICATION ET INFORMATIONS**	
8.1	Marquage - Plaque signalétique.	Conforme
8.2	Notice d'assemblage définissant les conditions extrêmes de mise en œuvre.	Conforme

5.2. VERIFICATIONS SELON LES CHAPITRES APPLICABLES DE LA NORME NF S 61937-2 de déc.2003

ARTICLE DE LA NORME	OBJET	CONSTATATIONS
9.	**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**	
9.1	Si le dispositif de retenue est commandé par rupture de courant il doit être conforme à la norme NF EN 1155.	Conforme
9.2.1	Le fonctionnement doit être garanti après une exposition à température de 70°C durant une heure, dans les conditions d'attente	Conforme
9.2.2	La puissance consommée doit être inférieure à 3,5 W sous tension nominale.	Conforme
9.2.3	Toutes les parties électriques du dispositif de retenue doivent être protégées sous enveloppe assurant un degré de protection IP42 au sens de la norme NF EN 60529.	Conforme
	Les bornes destinées aux raccordements électriques entrant ou sortant de l'enveloppe doivent être repérées et permettre le raccordement de câble tel que défini dans le paragraphe 5.2 de la norme NFS 61-937-1.	
	Si le dispositif comporte des pièces mobiles internes à l'enveloppe, alors les conducteurs de liaison internes doivent être protégés contre les risques de frottements sur les pièces mobiles.	
9.2.4	Les valeurs nominales de résistance ohmique (Rn) et de l'inductance (Ln) du déclencheur doivent être déclarées par le constructeur et garanties avec une tolérance de + ou – 5 %.	Conforme
9.2.5	Le facteur de marche doit être égal à 100 % à température ambiante de 20°c ± 5°c	Conforme
9.2.6	Toute garantie doit être donnée pour un fonctionnement sur une impulsion de durée minimale de 0,5 s.	Conforme
9.2.7	La force ou le couple de retenue doit être nul dans la plage de fonctionnement définie dans l'intervalle de tension (0,85 Un<Uc<1,2 Un)	Conforme

6. CONCLUSION

Les essais des dispositifs de retenue électromagnétiques à rupture de courant référencées dans le tableau du §3.2 présentés par la société PERJES selon les chapitres § 4.4, 5.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.2.4, 5.2.5, 5.2.6, 5.2.7, 5.2.8, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 8.1, 8.2 de la norme NF S61937-1 (12/2003) et les § 9.1, 9.2.1, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4, 9.2.5, 9.2.6, 9.2.7 de la norme NF S61937-2 (12/2003) sont satisfaisants.

ANNEXE :

VENTOUSE VEM45 - BI ou BOBI – M (boîtier + interrupteur)



VENTOUSE VEM45 - BIBS ou BOBI – B (boîtier + interrupteur + contact de position)



VENTOUSE VEM45 - SPALI ou BOBI - S (boîtier + interrupteur)





VENTOUSE VEM 45 - BCI ou BOBI -C (boîtier + interrupteur)

